

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 26 FEVRIER 2014**

L’an deux mille quatorze, le 26 février à 20 heures 30, le Conseil de la Communauté de communes « Cœur de Nacre », légalement convoqué, s’est réuni à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Alain YAOUANC.

Etaient présents :

Mmes MOTTIN - VINCENT - CURET - ROUSSEL - DUTOT.
MM. YAOUANC - GUILLOUARD - LAMBERT - GAUQUELIN - LOUSSOT - BOURDIN - CLARENCE - PARFAIT - LERMINE - FOUCHER - FRANCOISE - LEFORT - TRACOL - IVES - PAILLETTE - METERREAU - GUINGOUAIN - JOUY - PALAO - MERCIER - HAMELIN -BOULARD - TRANQUART - MORIN - LE BOUTEILLER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mme BARRE.
M. COROLLER.

Absents excusés :

Mmes AMAR, BREZILLON et GIOVACCHINI.
MM. LE LAY et DUTERTRE.

Madame VINCENT a été élue secrétaire.

M. YAOUANC accueille et communique les informations suivantes aux membres du Conseil communautaire :

1. Remerciements

A l’occasion de l’ultime réunion du Conseil communautaire, Monsieur le Président remercie l’ensemble des élus communautaires notamment pour leur confiance, leur assiduité et leur travail au cours de la mandature.

2. Forum de l’Emploi Mercredi 26 février

La 4^{ème} édition du Forum de l’emploi se tenait aujourd’hui à la Salle Léo Ferré à Douvres, en partenariat avec Pôle Emploi. Il était pour la première fois organisé par Cœur de Nacre compte tenu de la compétence transférée en matière d’emploi et d’insertion.

L’événement a accueilli près de 800 visiteurs. Monsieur le Président souligne la qualité de l’organisation et de l’implication efficace des services de Cœur de Nacre, des Communes ainsi que de Pôle Emploi. Il se félicite des premières évaluations satisfaisantes des demandeurs d’emploi et des participants employeurs et organismes de formation.

3. Nouveau site internet Cœur de Nacre

Le nouveau site internet de Cœur de Nacre est en ligne : plus ergonomique, plus fonctionnel, il permet une meilleure communication institutionnelle de la collectivité et de ses actions : <http://www.coeurdenacre.fr>

4. SYVEDAC – Animation du programme local de prévention – Concours de BD

Le SYVEDAC organise un concours de bandes dessinées auprès de plusieurs établissements scolaires, auquel participent des élèves du collège Clément Marot à Douvres. Cette animation s’inscrit dans le programme local de prévention de la production de déchets. Les élèves devront travailler sur le thème du gaspillage alimentaire et du compostage.

5. Concerts Ecole de musique

Concert-audition « Autour de la musique irlandaise : classes de piano, violon, violoncelle, clarinette, accordéon et formation musicale »

Vendredi 21 mars à 20h30 salle Le Drakkar à Luc

Dimanche 30 mars à 15h00 La Grange aux Dîmes à Anguerny

Concert de l’ensemble vocal *Voici Voix là* à Plumetot vendredi 4 avril à 20h30

Soirée cabaret – 30^{ème} audition annuelle de Dany DEVIN (Professeur de guitare classique)

Samedi 12 avril à 20h30 – Salle des Baladins à Douvres-la-Délivrande –

6. Tour de l’intercom – Dimanche 13 avril

Le 11^{ème} tour de l’intercom, journée festive autour de la pratique sportive, se tiendra dimanche 13 avril.

7. Défense contre la mer

Les travaux d'entretien des ouvrages de défense contre la mer à Luc-sur-mer sont terminés. La programmation 2014 des investissements se poursuit actuellement à Bernières-sur-mer, puis à Saint-Aubin-sur-mer et enfin Langrune-sur-mer.

1 – AFFAIRES FINANCIERES / ADMINISTRATION GENERALE

1-1 Présentation et vote du Compte administratif et du compte de gestion 2013

M. YAOUANC donne la parole à M. LOUSSOT, Vice-président chargé des affaires financières, qui procède à la lecture du compte administratif 2013.

Après avoir entendu le compte administratif 2013.

Après avoir nommé M. LOUSSOT comme Président de séance.

**→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, (Abstentions de MM. FOUCHER et BOULARD)
Le Président n'ayant ni participé aux débats, ni au vote**

APPROUVE

- le compte administratif 2013 tel que présenté et faisant apparaître :
- en section de fonctionnement un excédent de 987 855,17 €
- en section d'investissement un excédent de 1 042 380,99 €

- le compte administratif 2013 pour le budget annexe de la Zone d'activités économiques (ZAE) :
- en section de fonctionnement un excédent de 7 382,07 €
- en section d'investissement un déficit de 35 252,79 €

- le compte administratif 2013 pour le budget annexe du Centre aquatique :
- en section de fonctionnement un excédent de 41 389,36 €
- en section d'investissement un excédent de 25 106,74 €

- le compte administratif 2013 pour le budget annexe de la Pépinière d'entreprises :
- en section de fonctionnement un excédent de 19 040,00 €
- en section d'investissement un excédent de 324 100,00 €

Ensuite, Monsieur le Président remercie de sa présence M. LEGROS, Receveur de la Communauté de communes qui présente et commente le compte de gestion 2013 de la Communauté de communes.

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide que le compte de gestion 2013 donné par Monsieur le receveur de la Communauté de communes « Cœur de Nacre » n'appelle aucune réserve, ni observation de sa part.

1-2 Affectation des résultats 2013

Monsieur le Président donne la parole à M. LOUSSOT, Vice-président, qui rappelle que les instructions dans la comptabilité M14 imposent une affectation formelle des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque ceux-ci sont repris dans le budget primitif.

M. LOUSSOT précise que l'excédent de fonctionnement est au budget général de 987 855,17 €, il propose de l'affecter au compte 1068 du budget primitif 2014 « excédents de fonctionnement capitalisé ».

Pour l'investissement, l'excédent est de 1 042 380,99 €, M. LOUSSOT propose de l'affecter au compte 001 « solde d'exécution d'investissement reporté ».

Pour le budget de fonctionnement de la ZAE, l'excédent est de 7 382,07 €, il est proposé de l'affecter au compte 002 du budget annexe de la ZAE de La Fossette « résultat antérieur reporté ».

Pour la section d'investissement de la ZAE, le déficit est de 35 252,79 €, il est proposé de l'affecter au compte 001 du budget annexe de la ZAE de La Fossette.

Pour le budget de fonctionnement du Centre aquatique, l'excédent est de 41 389,36 €, il est proposé de l'affecter au compte 002 du budget annexe du Centre aquatique « résultat antérieur reporté ».

Pour la section d'investissement du Centre aquatique, l'excédent est de 25 106,74 €, il est proposé de l'affecter au compte 001 du budget annexe du Centre aquatique.

Pour le budget de fonctionnement de la pépinière d'entreprises, l'excédent est de 19 040,00 €, il est proposé de l'affecter au compte 002 du budget annexe de la pépinière « résultat antérieur reporté ».

Pour la section d'investissement de la pépinière, l'excédent est de 324 100 €, il est proposé de l'affecter au compte 001 du budget annexe de la pépinière.

→ **Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

APPROUVE l'affectation des résultats du compte administratif 2013 comme suit :

Budget Général :

- **Excédent de fonctionnement capitalisé : 987 855,17 € au compte 1068 du budget 2014**
- **Excédent d'investissement : 1 042 380,99 € au compte 001 du budget 2014**

Budget Annexe ZAE :

- **Excédent de fonctionnement : 7 382,07 € au compte 002 du budget 2014**
- **Déficit d'investissement : - 35 252,79 € au compte 001 du Budget 2014**

Budget Annexe Centre aquatique :

- **Excédent de fonctionnement : 41 389,36 € au compte 002 du budget 2014**
- **Excédent d'investissement : 25 106,74 € au compte 001 du budget 2014**

Budget Annexe Pépinière d'entreprises :

- **Excédent de fonctionnement : 19 040,00 € au compte 002 du budget 2014**
- **Excédent d'investissement : 324 100,00 € au compte 001 du budget 2014**

1-3 Attribution des subventions 2014

Monsieur le Président donne la parole à Mme CURET, Vice-présidente qui présente pour 2014 les demandes de subventions qui ont été instruites par la commission Cadre de vie (selon le tableau joint).

→ **Le Conseil communautaire décide de voter les subventions telles que mentionnées dans le tableau ci-après :**

Émetteur de la demande	Objet	Somme demandée	Vote Conseil Communautaire
Musique en Côte de Nacre	Festival de musique classique	2 000,00 €	A l'unanimité pour 2000 €
Semaine Acadienne	Semaine Acadienne	6 000,00 €	A l'unanimité pour 6000 €
Côte de Nacre Cyclo	Tour de l'intercom	Fourniture d'objets publicitaires Frais de réception	A l'unanimité (1 abstention) pour 1000 €
Académie d'Escrime de Langrune	Soutien de l'équipe sénior	500,00 €	A la majorité absolue (1 vote pour et 10 abstentions)
Douvres Basket CDN	Sport et Mémoire (pour le 70ème anniversaire du D-Day)	7 000,00 €	A l'unanimité (12 abstentions)
Normandy Beach Yoga	Événement 70ème anniversaire du Débarquement	2 000,00 €	A l'unanimité (6 abstentions)
Tournoi de la liberté	Événement 70ème anniversaire du Débarquement	A définir	A l'unanimité (2 abstentions) pour 3000 €
Ultra D-Day Trail	Événement 70ème anniversaire du Débarquement	De 250 à 18000€	A l'unanimité (1 abstention)
APGN	Falaise du Cap romain	3 000,00 €	A l'unanimité (2 abstentions) pour 1000 €
Marie Clouet S 518	Championnat du monde de char à voile	De 30 à 1000€	A l'unanimité (6 abstentions) pour 500 €
Emmaus -Tailleville	Refection du clocheton du Prieuré	A définir	Délégation au bureau
Cie des enfants terribles	Festival des baladins	6 000,00 €	A l'unanimité (1 abstention) pour 6000 €
OT Bernières-sur-mer	Fonctionnement Tourisme	Besoins 6 mois - 16000,00 €	A l'unanimité pour 16000 €
OT Langrune-sur-mer	Fonctionnement Tourisme	Besoins 6 mois - 6 000,00 €	A l'unanimité pour 6000 €
OT Luc-sur-mer	Fonctionnement Tourisme	Besoins 6 mois - 30 000,00 €	A l'unanimité pour 30000 €
Saint-Aubin-sur-mer	Fonctionnement Tourisme	Besoins 6 mois - 29 000,00 €	A l'unanimité pour 29000 €
ADAJ	Mission Prévention	Selon besoins et projets mission prévention	A l'unanimité pour verser la moitié de la subvention
Mutualité française	Relais d'Assistants Maternelles	Selon convention	A l'unanimité selon convention
Guitare pour tous	Musique	9 000,00 €	A l'unanimité pour 9000 €
Amicale du personnel	Administration	2 000,00 €	A l'unanimité pour 2000 €

1-4 Vote des taux des taxes intercommunales 2014

Monsieur le Président donne la parole à M. LOUSSOT, Vice-président chargé des Affaires Financières qui propose pour l'exercice 2014 de voter les mêmes taux qu'en 2013 :

- Taxe d'Habitation 7,48 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 1,10 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 3,47 %
- Cotisation foncière des entreprises 22,67 %

→ **Le Conseil communautaire, à l'unanimité, vote pour 2014 au titre de la Fiscalité Mixte les taux suivants :**

- **Taxe d'habitation 7,48 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties 1,10 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties 3,47 %**
- **Cotisation foncière des entreprises 22,67 %**

→ **Départ de M. IVES donnant pouvoir à M. METERREAU**

1-5 Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2014

Monsieur le Président donne la parole à M. LOUSSOT, Vice-président chargé des affaires financières qui, pour les taux 2014, communique toutes les explications nécessaires sur la méthode proposée à savoir le recours à des coefficients par service rendu.

→ **Le Conseil communautaire, à l'unanimité, vote pour 2014 pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères les taux suivants :**

• Anguerny	9,8 %
• Anisy	9,8 %
• Basly	9,7 %
• Bernières-sur-Mer	10,3 %
• Colomby-sur-Thaon	9,7 %
• Cresserons	9,3 %
• Douvres-la-Délivrande	11,7 %
• Langrune-sur-Mer	11,1 %
• Luc-sur-Mer	10,0 %
• Plumetot	8,1 %
• Saint-Aubin-sur-Mer	10,9 %

1-6 Présentation et vote du budget principal 2014 et des budgets annexes

Monsieur le Président donne la parole à M. LOUSSOT, Vice-président chargé des Affaires Financières qui présente le document budgétaire en rappelant que celui-ci s'inscrit dans les directives définies lors du Débat d'orientation budgétaire.

Le budget primitif 2014 s'élève à **10 143 346,16 €** :

7 612 610,00 € en section de fonctionnement
et à 2 530 736,16 € en section d'investissement

Le budget annexe lié à la ZAE s'élève à **3 835 495,00 €** :

1 973 994,14 € en section de fonctionnement
et à 1 861 500,86 € en section d'investissement

Le budget annexe lié au Centre aquatique s'élève à **1 311 129,24 €** :

876 803,50 € en section de fonctionnement
et à 434 325,74 € en section d'investissement

Le budget annexe lié à la Pépinière d'entreprises s'élève à **764 600,00 €** :

21 500,00 € en section de fonctionnement
et à 743 100,00 € en section d'investissement

→ **Le Conseil communautaire, à l'unanimité, vote chapitre par chapitre**

**- le budget primitif 2014 qui s'élève à 10 143 346,16 €
dont 7 612 610,00 € en section de fonctionnement
et 2 530 736,16 € en section d'investissement**

**- le budget annexe ZAE 2014 qui s'élève à 3 835 495,00 €
dont 1 973 994,14 € en section de fonctionnement
et 1 861 500,86 € en section d'investissement**

**- le budget annexe Centre Aquatique 2014 qui s'élève à 1 311 129,24 €
dont 876 803,50 € en section de fonctionnement
et 434 325,74 € en section d'investissement**

**- le budget annexe Pépinière d'entreprises 2014 qui s'élève à 764 600,00 €
dont 21 500,00 € en section de fonctionnement
et 743 100,00 € en section d'investissement**

1-7 Amortissement des biens du Centre Aquatique

Monsieur LOUSSOT, Vice-Président en charge des affaires financières rappelle les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires des groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à 3 500 habitants en application de l'article L 2321-2-27 du Code général des collectivités territoriales.

Au terme de la construction du centre aquatique, il convient de procéder à l'amortissement des biens et d'en fixer la durée.

Les durées d'amortissement et les modalités de liquidation des dotations sont précisées dans l'instruction M14.

La procédure d'amortissement nécessite l'inscription au budget primitif :

- d'une dépense en section de fonctionnement aux subdivisions concernées du chapitre 68 « *Dotations aux amortissements et aux provisions* ».
- d'une recette, d'un même montant, en section d'investissement, aux subdivisions concernées du chapitre 28 « *Amortissements des immobilisations* ».

Les recettes d'investissement générées par les amortissements sont libres d'emploi : elles participent, comme toutes les autres ressources propres de la section d'investissement, au financement de l'ensemble des dépenses inscrites à la section d'investissement.

Ces écritures comptables seront inscrites dans le budget annexe du centre aquatique.

Biens	Durée d'amortissement
Mobilier	15 ans
Construction	30 ans

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

1-8 Amortissement de subventions d'équipement préalables à la création de Cœur de Nacre

Monsieur LOUSSOT, Vice-Président en charge des Affaires financières, précise qu'il convient d'apurer plusieurs subventions d'équipement acquises par les communes ou les syndicats préalablement à la création de la Communauté de communes.

A la demande du receveur intercommunal, il s'agit en effet d'effectuer les écritures comptables pour assurer la parfaite concordance avec le compte de gestion.

Dépenses d'investissement :

Article 13912 : + 27 040,53 €
Article 13918 : + 4 862,05 €

Recettes de fonctionnement :

Article 777 : + 31 902,58 €

Ces écritures seront inscrites sur le budget général de l'exercice 2014. Celles-ci seront amorties en une seule fois sur l'exercice 2014.

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE les présentes écritures comptables pour l'amortissement de subventions conformément à la description ci-dessus.**
- **INVITE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.**

1-9 Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président donne la parole à M. LOUSSOT, Vice-président en charge de l'Administration générale.

M. LOUSSOT précise que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de modifier l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du recrutement d'un agent de la fonction publique territoriale pour assurer les missions de secrétaire administratif de l'école de musique, il convient de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et de modifier le tableau des effectifs.

En effet, le précédent agent démissionnaire du poste disposait d'un contrat à durée indéterminée (CDI) de droit public, à la suite du transfert du personnel de l'ADEM. En l'espèce, ce dispositif contractuel ne peut pas être reconduit.

M. LOUSSOT propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2014,

➔ **Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide**

- **d'adopter la proposition présentée et de modifier ainsi le tableau des emplois,**
- **d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

2 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / AMENAGEMENT

2-1 Maîtrise d'œuvre pour les travaux préalables à l'installation de la pépinière d'entreprises

Monsieur le Président donne la parole à M. LEFORT, Vice-président en charge du développement économique.

M. LEFORT rappelle que par délibération en date du 4 décembre 2013, le Conseil communautaire a autorisé l'achat d'un ensemble immobilier situé rue Philippe Lebon à Douvres-la-Délivrande sur la parcelle cadastrée ZH n°250 pour une surface de 8 454 m² et pour la somme de 530 000 €, afin d'y réaliser une pépinière d'entreprises. L'acte d'acquisition a été signé le 11 décembre 2013.

Préalablement à l'accueil des jeunes entreprises au sein de la pépinière, des travaux de réhabilitation doivent être réalisés pour un budget prévisionnel de 150 000 € HT.

Une procédure de mise en concurrence et de publicité a été lancée conformément aux dispositions du code des marchés publics, afin de sélectionner un maître d'œuvre chargé d'assurer l'aménagement du site.

Le coût prévisionnel du marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 12 000 €.

Les travaux pourraient démarrer cet été avant d'accueillir les premières entreprises en fin d'année.

Aussi, M. LEFORT propose d'autoriser le Président à sélectionner le prestataire pour la maîtrise d'œuvre, conformément aux dispositions du code des marchés publics et après décision de la commission d'appel d'offres.

➔ **Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

- **AUTORISE le Président à sélectionner le maître d'œuvre chargé des travaux de réhabilitation des bâtiments de la future pépinière d'entreprises, conformément aux dispositions du code des marchés publics et après décision de la commission d'appel d'offres.**
- **INVITE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.**

2-2 Avis sur le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Anisy

Monsieur le Président donne la parole à M. CLARENCE, Vice-président en charge de « l'aménagement de l'espace ».

M. CLARENCE rappelle que par délibération du 23 décembre 2013, le Conseil Municipal d'Anisy a arrêté le projet d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Conformément aux articles L 121-4 et 123-6 du code de l'urbanisme, la Communauté de communes a été saisie le 24 janvier 2014 pour formuler un avis sur ce projet. Ce projet a fait l'objet d'un examen par la commission intercommunale « aménagement de l'espace ».

Au regard de ce que prévoit la charte d'aménagement de Cœur de Nacre sur ce secteur, la commission estime que le projet de PLU d'ANISY est cohérent avec les objectifs d'évolution fixés au niveau intercommunal que ce soit en termes d'accroissement de population, de réduction de la consommation des espaces agricoles, de prise en compte des risques d'inondation et de développement des modes de déplacement doux. En revanche, la commission émet une réserve concernant le maintien d'une zone d'activités initialement prévue par le Plan d'Occupation des Sols (POS).

En matière de développement de la population, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) prévoit en effet d'atteindre 800 habitants en deux décennies avec une moyenne de 3 à 5 logements créés par an. Cet objectif est cohérent avec celui de la Charte d'Aménagement de Cœur de Nacre. Toutefois, il porte l'action du Plan Local d'Urbanisme à l'horizon 2030 /2035 et non à l'horizon 2020/2025 comme indiqué dans le PADD.

Concernant la consommation des espaces agricoles par l'urbanisation, il faut noter que le projet de PLU réduit significativement les zones à urbaniser par rapport au précédent Plan d'Occupation des Sols en passant de 21 ha à 5,6 ha.

En outre, le projet prévoit, en conformité avec le SCOT de Caen Métropole, de porter la densité minimale d'urbanisation à 12 logements par hectare voire à 15 logements par hectare pour deux des trois zones à urbaniser créées.

Le projet de PLU est également attentif à la prévention des risques naturels et notamment du risque inondation. En effet, des espaces réservés sont créés en prévision de la réalisation d'ouvrages de récupération des eaux pluviales en attendant les résultats d'une étude de bassin versant. Les haies existantes sont également repérées et protégées.

Enfin, Anisy prévoit de compléter son réseau interne de liaisons douces afin de favoriser les modes de déplacement doux au sein de la commune. Plusieurs liaisons douces seront ainsi prolongées ou créées, cette extension étant totalement cohérente avec la charte d'aménagement de Cœur de Nacre qui souhaite encourager les déplacements sans voiture.

Concernant maintenant les choix pour le développement économique, la commission remarque que la zone d'activités initialement prévue au sein du POS est maintenue alors qu'une seule entreprise y est aujourd'hui installée. On ne peut donc pas réellement parler aujourd'hui de zone d'activités.

En ouvrant à l'urbanisation une surface supérieure à un hectare pour des activités économiques, la commission ne peut donc que souligner l'incohérence avec la charte d'aménagement de Cœur de Nacre qui ne mentionne aucunement la nécessité de créer une réelle zone d'activité sur la commune d'Anisy.

En effet, en matière d'activités économiques, les statuts de Cœur de Nacre laissent la possibilité aux communes d'aménager une ou plusieurs parcelles sur un terrain d'une superficie inférieure à 5 000 m². En revanche, Cœur de Nacre est compétente pour l'aménagement de toute nouvelle zone d'activité d'une superficie supérieure.

En l'espèce, si la commission conçoit aisément la possibilité pour la commune de réserver un secteur raisonnable à l'installation de commerçants ou d'artisans sur son territoire, elle estime que Cœur de Nacre n'a pas vocation à prendre en charge la réalisation d'une zone d'activité sur Anisy.

De surcroît, elle remarque que l'ensemble du secteur concerné est situé en zone de remontées de nappe phréatique (profondeur de l'eau de 0 à 1 m) et qu'il s'agit de la seule nouvelle zone ouverte à l'urbanisation présentant ce risque.

M. CLARENCE indique que la commission a émis un avis défavorable sur le projet de PLU de la commune d'Anisy en tant qu'il prévoit en zone Us une zone d'activités supérieure à 5 000 m².

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, (2 abstentions)

- ***EMET un avis défavorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Anisy, au motif que le maintien de la zone Us d'une superficie de 1.8 ha s'oppose aux statuts de la Communauté de Communes Cœur de Nacre, compétente pour toute nouvelle zone d'activités d'une surface supérieure à 5 000 m².***
- ***PRECISE que les objectifs définis par la charte d'aménagement de Cœur de Nacre en matière de développement économique ne sont pas respectés.***



La séance est levée à 23h40.

Le Président,

Handwritten signature of Alain YAOUANC in blue ink.

Alain YAOUANC

Le Secrétaire de séance,

Léone VINCENT

Les conseillers communautaires,

ANGUERNY

Jean-Luc GUILLOUARD

ANISY

Maurice LAMBERT

Gérard LE LAY

BASLY

Yves GAUQUELIN

Annie AMAR

BERNIERES SUR MER

Jean-Pierre LOUSSOT

Maryvonne MOTTIN

Patrice BOURDIN

COLOMBY SUR THAON

Daniel CLARENCE

Dominique PARFAIT

CRESSERONS

Patrick LERMINE

Camille FRANCOISE

Gilles FOUCHER

DOUVRES LA DELIVRANDE

Thierry LEFORT

Raphaël TRACOL

Mighuette BREZILLON

Emmanuel METERREAU

Andrew IVES

Michèle BARRE

Jean-Pierre PAILLETTE

LANGRUNE SUR MER

Jean-Luc GUINGOUAIN

François PALAO

Claude MERCIER

Franck JOUY

LUC SUR MER

Agnès ROUSSEL

Christian DUTERTRE

Fabienne CURET

Blandine GIOVACCHINI

Pierre COROLLER

PLUMETOT

Georges HAMELIN

Michel BOULARD

SAINT AUBIN SUR MER

Annick DUTOT

Jean-Alain TRANQUART

Guy MORIN

Michel LE BOUTEILLER